



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

Date de convocation : 27/06/2024

Date d'affichage : 27/06/2024

Conseillers

en exercice	: 15	L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet, à dix-neuf heures,
Présents	: 10	le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir	: 1	en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants	: 11	séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Étaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Était excusé : M. DELAUNAY Fabien (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul)

Étaient absents : Mme BEGOUIN Gaëlle, M. SERVANT Dimitri, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GUIGNARD Paul ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 24 juin 2024. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. de CHAMPS Hubert a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2024-07-045

5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024.

DCM 2024-07-046

1.1. Commande publique - marchés publics

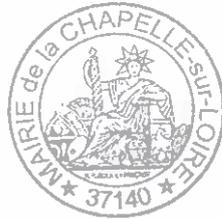
Projet de travaux de mise en conformité des sanitaires du camping - maîtrise d'œuvre proposée par le cabinet CDC Conseil

L'ensemble du Conseil Municipal décide de solliciter des informations complémentaires. Cette délibération est donc reportée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,
la séance est levée à 21H15.

Le secrétaire de séance,

Hubert de CHAMPS



Le Maire,

Paul GUIGNARD

